

ARRETE MUNICIPAL N°2020-33

14 septembre 2020

ARRETE RELATIF A LA MISE EN CONGE ORDINAIRE A PLEIN TRAITEMENT (AGENT CNRCAL)

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, article 115 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le certificat médical en date du 11 mai 2020, prescrivant un arrêt de travail pour la période du 11 au 20 mai 2020, un certificat médical du 21 mai 2020 prescrivant une prolongation d'arrêt de travail du 21 mai au 4 juin 2020, un certificat médical du 5 juin prescrivant une prolongation d'arrêt de travail du 5 juin au 20 juin 2020 et un certificat médical du 20 juin 2020 prescrivant une prolongation du 20 juin au 4 juillet 2020

ARRETONS

Article 1:

Madame Maryline SANCHO née le 1er mai 1956, grade adjoint technique est placée en congé de maladie ordinaire du 11 mai 2020 au 03 juillet 2020.

Article 2:

Pendant cette période d'arrêt de travail, Madame Maryline SANCHO perçoit son plein traitement (IM 332).

Article 3:

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à Silly-Sur-Nied, 14 septembre 2020